De 17h00 à 17h30 : temps spécifique des maires nouvellement élus

* Présentation du protocole annuel de carte scolaire
* Instruction dans la famille : enquête du maire

De 17h30 à 18h30 : tous les maires

* Bilan départemental des déclarations d'instruction dans la famille
* Prise en charge des élèves hautement perturbateurs
* Partenariat avec les communes pour l'accès au numérique en période de confinement
* Réseaux pédagogiques écoles - collèges – lycées
* Questions diverses : enseignement des langues vivantes, petits déjeuners…